

Point 26 – Communes membres de la métropole de Nantes et leurs CCAS, Nantes Habitat, l'ESBANM, le syndicat mixte pour l'hébergement des gens du voyage et Nantes Métropole – fourniture et acheminement d'électricité et services associés – lancement d'un appel d'offres ouvert

Intervention : Jean-Jacques MOREAU (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

En juin dernier, déjà, le groupe communiste votait contre la mise en concurrence anticipée de l'achat d'électricité pour les points de livraisons bleus sur l'espace public du territoire de Nantes Métropole. Comme vous le savez peut-être, les élus communistes sont opposés à la loi dite NOME du 7 décembre 2010. Celle-ci entérine l'ouverture à la concurrence des secteurs de l'électricité et du gaz à compter du 31 décembre 2015. Certes l'agglomération et ses communes pourront en tirer quelques avantages financiers au début mais la conséquence finale de cette déréglementation sera un envol généralisé des prix de l'énergie au sein d'un marché totalement virtuel.

Attention, ne nous trompons pas de sujet ! Oui, il faut développer les énergies renouvelables, même si nous n'avons pas la même analyse que nos amis verts sur les énergies dé-carboné. Nous partageons également l'idée de constituer des groupements de commandes dans le but de réaliser des économies et simplifier certains marchés.

En revanche, nous ne pouvons ignorer deux éléments de cette délibération.

Premièrement, l'idée d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable est pour le moins incongrue même si cela répond à une logique identique à celle de la loi NOME. C'est-à-dire appliquer indifféremment la loi du marché que ce soit des céréales, des passagers, de l'électricité ou des droits d'émissions de gaz à effet de serre. Dans un réseau électrique les principes physique de la loi d'OHM sont incontournables, on consomme donc ce qui est produit au plus près et à moins qu'il existe des électrons plus verts que d'autre, le tri est impossible. De même, si vous pensé que cela peut

influencer le marché dans des achats raisonnés, vous n'influencerez ni le vent ni le soleil. Ne tombons pas dans le piège du « Greening ».

Deuxièmement, les effets désastreux du libéralisme énergétique que l'on peut observer dans d'autres pays européens. L'INSEE vient d'ailleurs de publier au mois de janvier une étude qui montre que 22,8% des foyers sont exposés au risque de précarité énergétique dans les Pays de la Loire (je vous recommande de la lire). Car le problème est bien là, si Nantes Métropole se dote aujourd'hui d'outils pour mieux négocier ses tarifs, nos concitoyens ne pourront pas faire de même et assumeront seul la déréglementation et l'augmentation des tarifs.

Pour toutes ces raisons, le groupe communiste tient à exprimer son opposition aux logiques libérales appliquées à cette délibération en votant contre.

Je vous remercie de votre attention.